



© IUSP Reporting Services  
© FAO/L. Hoffmann



# RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

## PLAN D'ACTION MONDIAL

**L**a FAO travaille dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture depuis les années 60. La Commission des Ressources Génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (CRGAA) est un forum intergouvernemental permanent. Cette commission a développé plusieurs accords internationaux, engagements volontaires et codes de conduite, pour promouvoir et faciliter la gestion raisonnée des ressources génétiques, ainsi que leur accès aux ressources zoogénétiques et à garantir le partage loyal et équitable des bénéfices tirés de leur utilisation. À ces réalisations, on peut maintenant ajouter les résultats de la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture organisée du 3 au 7 septembre 2007 à Interlaken (Suisse).



Le principal résultat de la Conférence d'Interlaken a été l'adoption du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, le premier cadre international

encourageant la gestion raisonnée des ressources zoogénétiques. En outre, le CRGAA a adopté, lors de sa onzième session ordinaire en juin 2007, un programme de travail pluriannuel visant à faciliter la coordination et la cohérence des

efforts dans les divers domaines de la gestion des ressources génétiques, ainsi qu'à renforcer les liens intersectoriels. La FAO et sa CRGAA jouent un rôle crucial en soutenant le programme de travail de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).



© FAO/M. Majzoub



© FAO/J. Wieszniak



## ADOPTION DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

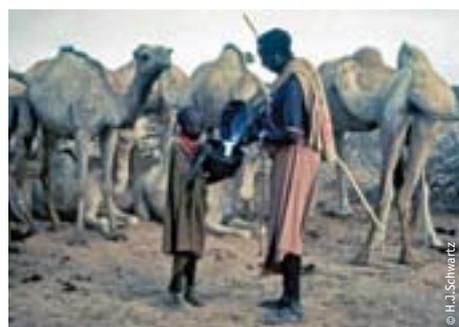
L'objectif général du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* est de soutenir les efforts nationaux, régionaux et mondiaux en matière de gestion des ressources zoogénétiques pour en améliorer globalement l'efficacité.

Le *Plan d'action mondial* se compose de trois parties:

- La justification;
- Les priorités stratégiques et
- La mise en œuvre et le financement.

La *justification* est la description des objectifs du *Plan d'action mondial* et consiste en une présentation sommaire de ses fondements. Les

*priorités stratégiques* sont une série de mesures concrètes nécessaires à l'accomplissement des objectifs ou améliorations souhaitées dans les circonstances actuelles. La responsabilité principale concernant la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* incombe aux gouvernements nationaux, mais le *Plan d'action mondial* invite les gouvernements des pays développés à « accorder l'attention voulue, y compris au moyen de financements, à la mise en œuvre d'activités dans les domaines prioritaires stratégiques du *Plan d'action mondial*, par le biais de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale ». La CRGAA a été invitée à superviser la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et à assurer son suivi.



## LA DÉCLARATION D'INTERLAKEN SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Le *Plan d'action mondial* a été adopté par le biais de la *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques*, dans laquelle les gouvernements réaffirment leurs responsabilités communes et individuelles en matière de gestion des ressources zoogénétiques. La Déclaration mentionne la disparition régulière de races d'animaux d'élevage et appelle à prendre des mesures rapides, moyennant la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, pour conserver les races menacées. Elle prend acte du fait que le maintien de la diversité des ressources zoogénétiques est essentielle pour permettre aux agriculteurs, aux éleveurs et aux sélectionneurs de relever les défis actuels et futurs en matière de production, et elle reconnaît l'énorme contribution que les agriculteurs, les éleveurs nomades et sédentaires et les communautés indigènes ont apportés et continuent d'apporter à la gestion des ressources zoogénétiques. En adoptant cette Déclaration, les gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre le *Plan d'action mondial*, à faciliter l'accès aux ressources zoogénétiques et à garantir le partage loyal et équitable des bénéfices tirés de leur utilisation.

© FAO/D.Boerma



Pour en savoir plus:  
[www.fao.org/dad-is](http://www.fao.org/dad-is)  
Courriel: [DAD-IS@fao.org](mailto:DAD-IS@fao.org)

Pour en savoir davantage sur les activités de la FAO dans le domaine de la diversité biologique:  
[www.fao.org/biodiversity](http://www.fao.org/biodiversity)

